EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 27 septembre 2010

MAIRIE DE DIJON

Président Secrétaire : M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBACM DE DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - Mme REVEL-LEFEVRE - DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA Membres excusés : M. MARTIN (DOUGOIR MEMODALE - M. BURNET A DOUGOIR A M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. Membres excusés : M. MARTIN (DOUGOIR MEMODALE - M. BURNET A DOUGOIR A M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. Membres excusés : M. MARTIN (DOUGOIR MEMODALE - M. BURNET A DOUGOIR A M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.

Membres excusés : M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. DUPIRE (pouvoir M. MARCHAND) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir Mme AVENA) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. ALLAERT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - Mme BERNARD (pouvoir Mme TENENBAUM) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 3-5, place Auguste Dubois - Cession d'une propriété bâtie à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 23 juillet 2010, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur trois locaux commerciaux et vingt-et-un appartements occupés, constituant l'immeuble situé 3-5, place Auguste Dubois, cadastré section EW n° 23, moyennant le prix global de 1 800 000 €.

L'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette propriété bâtie au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville à l'Office Public de l'Habitat OPAC de Dijon - représenté par son Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, d'une propriété bâtie cadastrée section EW n° 23, moyennant le prix global de 1 800 000 € ;

- 2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

- pour : 54

- non-participation au vote : 1

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

3 0 SEP. 2010



PUBLIÉ LE 30.09.2010